



Les lois qui protègent le travail sont aussi bonnes pour l'emploi et l'activité économique

L'actuel président de la République et son gouvernement, tout comme les anciens présidents et leurs gouvernements, de même que le patronat attaquent les lois protectrices du travail au nom de l'emploi et de l'activité économique. A les entendre, ces lois décourageraient les entreprises d'embaucher. Elles auraient donc un effet négatif sur l'emploi et l'activité économique.

Ce discours est idéologique et ne résiste pas à la réalité. Les faits sont là. Depuis des années, les lois qui protègent le travail diminuent comme une peau de chagrin, et pourtant le chômage reste élevé et la précarité se développe. Et n'en déplaise à nos gouvernants, à nos libéraux et patrons, ce n'est pas seulement les syndicalistes qui le disent. Cette réalité est de plus en plus reconnue par les chercheurs en sciences sociales, y compris par certains économistes.

Ainsi, dans une étude datée de 2016, Simon Deakin, professeur à l'université de Cambridge, passe en revue un ensemble de travaux sur le lien entre les lois protectrices du travail et l'emploi et l'activité économique¹. Selon cette étude, le résultat est sans appel : les travaux académiques portant sur les effets économiques des lois protégeant le travail confirment que les mesures protectrices du travail ont des effets positifs sur le développement et la croissance économique. En particulier, les lois qui renforcent les prérogatives des salariés et leur pouvoir de négociation, tant au niveau de l'entreprise que de branche, sont sources de gains de productivité et d'emploi car elles améliorent la motivation des salariés. De plus, le renforcement du pouvoir de négociation des salariés permet de rééquilibrer le partage de la valeur ajoutée et réduire les inégalités salariales.

Ces constats sont dressés de façon plus détaillée dans une autre étude que M. Deakin a réalisée en 2014 avec deux de ses collègues². Cette étude porte sur six pays : la France, l'Allemagne, la Suède, la Grande-Bretagne, le Japon et les Etats-Unis. A partir d'une analyse des données statistiques détaillées relatives à ces pays, cette étude examine les relations entre les mesures législatives protectrices du travail et leurs impacts économiques dans le temps, aussi bien sur le court terme que sur le long terme.

Selon cette étude, les lois qui protègent le travail n'ont aucun impact négatif sur l'emploi ni à court terme ni à long terme. En examinant en détail les composantes de ces lois, les auteurs arrivent à la conclusion que les lois relatives à la réduction du temps de travail aboutissent à une baisse significative du chômage. Il en est de même, mais dans une moindre mesure, en ce qui concerne les lois relatives à la représentativité.

¹ Simon Deakin, "The contribution of labour law to economic development and growth", *working paper*, 2016.

² Simon Deakin, Jonas Malmberg, Prabirjit Sarkar, « How do labour laws affect unemployment and the labour share of national income? The experience of six OECD countries, 1970–2010 », *International Labour Review*, mars 2014.

Autre constat de l'étude : les lois qui protègent le travail ont aussi pour effet d'augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée et de réduire les inégalités salariales.

En effet, la part des salaires dans la valeur ajoutée a baissé dans tous ces pays entre 1970 et 2010. Mais d'après les auteurs, en l'absence des lois protectrices du travail, la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée aurait été nettement plus prononcée.

Montreuil le 16 août 2017.